

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	26 (1918)
Heft:	3
 Artikel:	Contre l'emploi des gaz vénéneux
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-682519

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les salles d'attente de l'une des grandes gares, ouvertes toute la nuit à cause des nombreux trains de nuit qui arrivent et qui partent de Paris. »

« C'est là, c'est en de pareilles circonstances, que j'ai vraiment appris à plaindre les pauvres gens. Quand on n'a pas passé par la misère, il est bien difficile de s'en faire une juste idée. Dans un tel état de choses, il y a mille souffrances indescriptibles qui deviennent intolérables lorsqu'elles se prolongent pendant des années, comme ce fut mon cas en France, en Angleterre, en Allemagne; surtout avec des déceptions continues, avec le cœur navré, l'esprit abattu, avec le sentiment des appréciations inexactes, des jugements trop sévères portés par autrui sur des fautes provenant de complications malheureuses, de mes revers mêmes, et d'imprudences personnelles. »

« Le monde, dans son extrême bienveillance, m'avait accordé des capacités que je n'avais pas; on a prétendu que j'étais habile, mais c'est tout le contraire qui est la vérité. J'ai été la dupe d'une imagination ardente, d'une nature trop impressionnable, d'un caractère facile avec trop de penchant à la confiance; j'ai été la victime de confiance mal placée. Je me suis mêlé de choses auxquelles un pauvre homme de lettres comme moi n'entendait rien ou fort peu. J'ai été trompé. J'ai eu cruellement à souffrir de ma naïveté, de mon incapacité et mon inexperience, de ma crédulité; et d'autant plus

que, par mes propres malheurs, des pertes ont été causées à des personnes auxquelles j'avais espéré être utile, et pour lesquelles j'eusse donné bien volontiers mon propre sang pour leur éviter un préjudice. »

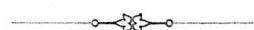
« Mon estomac était parfois tellement contracté par le chagrin perpétuel que j'en ressentais, qu'il refusait toute nourriture. C'est une agonie prolongée que j'ai eu à souffrir pendant des années, dont le nombre s'élève à près de six lustres; c'est une succession de longues agonies. »

Et l'auteur des *Mémoires* ajoute: « Les présents *Mémoires* se ressentent beaucoup de la dépression causée par mes chagrins plus encore que par la misère et par le tourment perpétuel qu'elle cause, car les longs chagrins sont un véritable poison. »

Mais heureusement que les déboires alternent avec des démarches couronnées de succès; si Dunant a rencontré des sceptiques, des railleurs et des détracteurs, il a trouvé aussi des cœurs qui vibrèrent à l'unisson du sien et de véritables amis et protecteurs.

Le récit des efforts du philanthrope genevois qui fit des œuvres de la Croix-Rouge le but de sa vie, tels qu'il les a consignés dans ses *Mémoires*, est d'un haut intérêt, et nous en recommandons la lecture à tous ceux que doit intéresser la vie de dévouement et d'abnégation de celui qui reçut en 1901 — tardive mais juste récompense — le premier Prix Nobel pour la paix.

Dr M^t.



Contre l'emploi des gaz vénéneux

Le Comité international de la Croix-Rouge aux belligérants.

Voici l'appel que le Comité international de la Croix-Rouge adresse aux belligérants.

Il est daté de Genève, le 6 février 1918.

L'un des caractères les plus douloureux de la guerre qui désole actuellement l'humanité, c'est la violation journalière des

conventions les plus solennelles de ce qu'on a appelé les lois de la guerre, de ces accords par lesquels on espérait en diminuer la cruauté. Bien loin d'atténuer les maux qu'entraîne la guerre, on peut dire que les progrès de la science dans l'aéronautique, la balistique ou la chimie, n'ont fait qu'en agraver les souffrances et surtout les étendre à toute la population, en sorte que la guerre ne sera bientôt plus qu'une œuvre de destruction générale et sans merci.

Nous voudrions aujourd'hui éléver la voix contre une innovation barbare que la science tend à perfectionner, c'est-à-dire à rendre toujours plus homicide et d'une cruauté plus raffinée. Il s'agit de l'emploi des gaz asphyxiants et vénéneux dont, paraît-il, l'usage va aller en augmentant dans des proportions qu'on ne soupçonnait pas jusqu'ici.

Le règlement, adopté à la Haye, concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, contient ce qui suit: «Il est notamment interdit d'employer du poison ou des armes empoisonnées» et aussi: «d'employer des armes, des projectiles ou des matières propres à causer des maux superflus». Les gaz asphyxiants ou vénéneux sont sans aucun doute l'un de ces poisons interdits par la convention. Les sanitaires qui ont relevé sur le champ de bataille les combattants atteints par ces gaz, et mieux encore les infirmières qui les ont soignés dans les hôpitaux, tous sont unanimes à témoigner des souffrances terribles que causent ces gaz, souffrances dont la vue est plus poignante que celle des plus cruelles blessures.

C'est déjà trop que ces procédés soient entrés dans la pratique de la guerre. Mais ce que nous tenons à déclarer, c'est que sur celui qui aura cherché à rendre plus cruelle cette méthode de combat pèsera une responsabilité qui va toujours en s'ag-

gravant, celle d'avoir poussé la guerre dans une voie contraire aux idées d'humanité qui semblaient se répandre et dont la Croix-Rouge paraissait la preuve vivante. Car il ne s'agit pas ici d'un acte qu'une armée puisse repousser parce qu'il lui répugne. Il y va de son existence même. Un combattant, en face d'un ennemi qui use de ces gaz, est forcé malgré lui de l'imiter, et s'il ne veut pas être dans une position d'infériorité qui pourrait lui être fatale, il cherchera à le dépasser, il concentrera tous ses efforts pour obtenir que ces poisons aient une action toujours plus délétère et plus étendue: ce sera la rivalité dans la course aux procédés les plus meurtriers et les plus cruels.

On nous parle maintenant de nouveaux toxiques volatils, dont la fabrication en grande abondance est chose d'autant plus facile que la matière première de laquelle on les tire est tout à portée. On nous montre des projectiles chargés de ces gaz vénéneux semant la mort et une mort affreuse non seulement dans les rangs des combattants, mais à l'arrière, au milieu d'une population inoffensive, dans une zone étendue où tous les êtres vivants seraient frappés de destruction. Nous protestons de toutes les forces de notre âme contre cette manière de faire la guerre, que nous ne pouvons appeler autrement que criminelle. Et si, ce qui est probable, l'adversaire est obligé de recourir à des moyens de contre-attaque ou à des représailles pour forcer son ennemi à renoncer à cette pratique odieuse, nous entrevoynons une lutte qui dépassera en férocité ce que l'histoire a connu de plus barbare.

C'est pourquoi nous Croix-Rouge, nous dont le drapeau est l'emblème du sentiment d'humanité qui paraissait naguère se faire jour même dans la bataille, nous

nous adressons aux souverains, aux gouvernements et aux généraux d'abord, puis aux peuples qui sont maintenant rangés les uns contre les autres. Nous faisons appel à ce même sentiment d'humanité que nous ne croyons pas éteint même après trois ans de guerre.

Voulez-vous que la victoire ne soit pour vous que la destruction complète de ceux qui vous combattent? Voulez-vous que le triomphe se change en opprobre, parce qu'il ne sera plus dû à la valeur et à l'intépidité de vos enfants? Voulez-vous, à son retour, saluer non le brave qui sans hésiter a exposé sa vie pour son pays, mais l'homme qui, sans danger pour lui-même, a réussi à l'aide de poisons à se débarrasser de ses ennemis, en infligeant à ses victimes d'horribles souffrances?

Nous ne pouvons croire qu'en tous pays les cœurs généreux ne soient pas révoltés par ces perspectives, et c'est pourquoi

nous n'hésitons pas à demander hautement qu'on renonce à cette manière atroce de faire la guerre. Pour cela, il faut un accord immédiat que les diverses armées s'engageraient à exécuter loyalement. Si la Croix-Rouge internationale pouvait provoquer cet accord, s'il pouvait être conclu à l'ombre de son drapeau, ce serait là un premier retour aux principes qui ont dicté les conventions de Genève et de la Haye, et cet acte qui sauverait des milliers de vies serait tout à l'honneur des nations aussi bien que des armées.

Au nom du Comité international de la Croix-Rouge:

Edouard Naville, président p. i.; Adolphe d'Espine, vice-président; Dr F. Ferrière, vice-président; Alfred Gautier, vice-président; Adolphe Moynier, trésorier; Horace Micheli; Edmond Boissier; Frédéric Barbey; William-E. Rappard; Paul Des Gouttes, secrétaire général.

L'avion sanitaire

Au début de l'aviation, bien avant la guerre actuelle, on s'était intéressé en France et ailleurs à l'utilisation de l'aéroplane comme moyen de transport des blessés. On pensait faire des avions un moyen d'exploration qui, sur les champs de bataille, aurait aidé à trouver les blessés épars, cachés aux yeux des brancardiers par les replis de terrain, par les boqueteaux, par tous les obstacles accumulés sur le terrain où l'on aurait combattu.

Les combats ont en effet tellement changé de caractère, les terrains ont été si uniformément défoncés et transformés en champs d'entonnoirs, les bois et les maisons ont si radicalement disparu, et surtout la guerre s'est faite si atroce, si impitoyable, que la relève des blessés a

demandé d'autres organisations que celles connues jusqu'ici.

Une de celles-ci paraît être la création de l'avion-ambulance. Nous devons cette innovation au Dr Chassaing qui, avec un vieux appareil déclassé, a fait — paraît-il — des essais démonstratifs du plus grand intérêt. Son avion a été transformé: on a placé dans le fuselage une sorte de cellule où deux blessés couchés peuvent tenir à l'aise et très confortablement. On transporte ainsi sans heurts, par les airs, avec une vitesse qui dépasse de beaucoup ce que l'automobile peut faire sur des routes bouleversées, des hommes grièvement blessés jusqu'à l'ambulance la plus proche.